

Comment mettre fin à un usage d'entreprise ?



QUELLE PROCÉDURE ?

L'employeur n'a pas à justifier sa décision mais son motif ne doit pas être illicite

ÉTAPE 1

Informé le CSE



L'employeur doit inscrire le sujet à **l'ordre du jour** d'une réunion du CSE pour l'informer de son projet

ÉTAPE 2

Informé les salariés



L'employeur doit indiquer à **chaque salarié concerné** son intention de dénoncer l'usage

ÉTAPE 3

Respecter un préavis suffisant



L'employeur doit préciser **sous quel délai** l'usage prendra fin. Le délai doit être suffisant pour négocier d'éventuelles contreparties



Un accord collectif qui a le même objet que l'usage met fin à celui-ci sans dénonciation

QUELS EFFETS ?

1

L'usage **prend fin** au terme du préavis

2

Un salarié **ne peut pas invoquer** une modification de son contrat de travail pour continuer à bénéficier de l'usage (sauf si son contrat fait référence à l'usage)

3

Lorsque la dénonciation est irrégulière, les salariés **continuent** de bénéficier de **l'usage**

